

Projet de la Direction sur les Tarifs de Restauration. Des augmentations injustes et mal compensées pour les salaires les plus bas.

DRHRS a décidé de revoir les barèmes des tarifs de restauration. Cette révision est consécutive à un contrôle de l'URSSAF qui impose une participation minimum de chaque salarié de 2,20 € par repas pour 2012. Dans le cas contraire, l'entreprise est assujettie aux cotisations

URSSAF sur la totalité de sa participation restauration.

DRHRS prévoit donc de faire évoluer les catégories (voir tableau ci-dessous) afin de respecter ce plancher de 2,20 €.

En compensation de l'augmentation du prix de leur repas, les salariés des

catégories A et B actuelles bénéficieraient d'une augmentation pérenne de 1 ou 2 points(*) de leur coefficient de paiement.

Bien que cette question ne donne pas lieu à négociation, DRHRS a présenté les grandes lignes de son projet.

Système en place				Système projeté			
Catégorie	Coef.	Tarif	Nombre	Catégorie	Coef.	Tarif	Nombre
A	≤ 260	1,39 €	47	A	≤ 411	2,20 €	5 625
B	260,5 - 308	1,84 €	569				
C	308,5 - 411	2,56 €	5 009				
D	> 411	3,49 €	11 565	B	411,5 à 530	2,98 €	3 437
				C	530,5 à 780	3,63 €	5 902
				D	> 780	4,02 €	2 226

Depuis des années, la CGT demandait que la tarification cantine soit revue, ne trouvant pas normal que dans le système en place les salariés à 411 points, A.II ou A.I débutants, payent le même tarif que les catégories A.I de 800 points par exemple.

Si nous nous félicitons de la future baisse du tarif pour les salariés dont le salaire est compris de 308,5 à 530 points, il n'en va pas de même pour tous les autres revenus, **en particulier** les revenus les plus faibles (<308 points).

Pour la CGT, non seulement cette compensation de 1 ou 2 points est insuffisante, mais elle laisse de côté les nouveaux embauchés et tous les stagiaires, CDD, intérim, qui vont voir leur faible revenu amputé d'environ 20 € par mois.

Après la mensualisation du 13^e mois qui a pénalisé tous les salariés qui gagnaient moins que le SMIC, les plus bas salaires du CEA vont de nouveau être victimes de la politique injuste de la Direction ; c'est une honte.

La CGT demande :

- ➔ Une compensation de 2 à 4 points (en fonction des salaires) qui soit intégrée dans la grille, de façon à ce que les nouveaux embauchés puissent en bénéficier.
- ➔ Une compensation équivalente pour tous les CDD et intérimaires.
- ➔ Une compensation salariale de 20 € pour toutes les catégories, stagiaires, doctorants, etc.

(*) 1 point = 5.5531 € à ce jour pour les A.II et les A.I de E1 à E5



C'est décidé, **aujourd'hui je me syndique à la CGT** : pour agir au CEA ou dans mon entreprise, pour défendre nos droits et en avoir de nouveaux, pour avoir droit à la parole, pour la recherche...

Nom : Prénom :

Téléphone :

Adresse de contact :

À retourner à la CGT/Saclay - Bâtiment 477 ou cgt.saclay@cea.fr

CARS à Saclay :

Suite à la mobilisation des personnels et en réponse à une question DP de la CGT le 1^{er} mars 2012, la Direction a confirmé qu'elle envisage pour le 1^{er} septembre 2012 - au plus tard - un départ des cars le soir remis à 16 h 55 de la gare routière.

En contrepartie, l'arrivée le matin sera fixée à 8 h 15 aux portes du centre de Saclay.

Pour ce faire, il sera fait une étude ligne par ligne, pour déterminer l'heure d'avancement de chaque arrêt, afin d'arriver à 8 h 15 en moyenne à la porte du centre.

Il devrait y avoir des concessions pour les lignes ayant des débuts de ligne partant très tôt.

Pour la CGT, il faut rester extrêmement vigilant. Pour connaître les conditions exactes de ce qui est réellement envisagé, nous attendons les documents de la Direction.



**RETROUVONS-NOUS TOUS ENSEMBLE SALARIÉS ET SYNDICATS
JEUDI 29 MARS - À 12 H 45 - BÂT 477 - PIÈCE 1
POUR ÉTUDIER CE PROJET ET DÉCIDER ENSEMBLE D'ÉVENTUELLES ACTIONS**

Nota : La Direction confirme le principe du maintien de l'horaire collectif de travail actuel pour tous : 8 h 30 – 17 h 10.

Le 15 mars 2012, 45 salariés **ONET** ont de nouveau débrayé pour leurs revendications. Ils ont interpellé le Président du CHSCT, nouvellement nommé Directeur du CEA/Saclay, lors du CHSCT du CEA/Saclay du 15 mars. Effectivement les problèmes sont nombreux chez ONET :

- ◆ **L'accroissement des surfaces**^(*) de nettoyage et le manque de moyens humains et matériels.
- ◆ Les **contrôles de propreté** sur des éléments aberrants (chasse à la poussière au-dessus des portes, derrière les armoires ou les radiateurs, autour des prises électriques, ...)
- ◆ La **prime panier qui ne suit plus les augmentations** du tarif extérieur des restaurants CEA et qui n'est pas identique pour tous les salariés.
- ◆ Les CDD qui sont sur un **temps partiel imposé à 30 h** en effectuant un travail de 35 h.
- ◆ Les **CDD qui n'ont pas les mêmes conditions de rémunération que les CDI**.
- ◆ Les **représailles de la hiérarchie d'ONET** contre les salariés qui osent faire valoir leurs droits ; pour les CDI ce sont des convocations ou des contrôles à répétition, pour les CDD c'est directement la porte !
- ◆ Les **convocations sous n'importe quel prétexte** (contrôle négatif, pause décalée, ...).
- ◆ Le **non-respect du « à travail égal, salaire égal »**.
- ◆ **L'acharnement de la direction d'ONET** sur un certain nombre de salariés.
- ◆ Les **pratiques irrespectueuses** de la part de la hiérarchie sur les salariés (langage familier/insultant sur un ton méprisant).
- ◆ La **baisse des paiements des congés payés**.

Les représentants du personnel du CEA Saclay soutiennent les salariés ONET. Pour eux, la responsabilité du CEA dans la dégradation des conditions de travail des salariés est engagée et ce depuis juillet 2008, avec la mise en place des premiers contrats de résultats dans le nettoyage.

La mobilisation des salariés correspond à un ras-le-bol général et une inquiétude avérée pour leur santé physique et mentale qui ne s'éteindront pas avec de beaux discours. L'intégration au CEA du personnel de sous-traitance, qui le souhaite, résoudrait ces problèmes.

Salariés du CEA, soyons solidaires ; soutenons le personnel qui travaille à nos cotés.

NON à la délation ; OUI à des relations responsables entre tous les salariés.

(*) ONET demande au personnel 400 m² à l'heure.

Plus d'info sur : <http://www.saclay.cgtcea.org/>